

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme BLANLUET-CARN Florence et Mr PANNETRAT Jacky

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT), Mr ROBIN Jean-Luc, Mr BOURIQUET Sébastien (pouvoir à Mr MILLEROT), Mr MARION Michel (pouvoir à Mme PICARD), Mme AUCOIN Nathalie (pouvoir à Mme BLASZCZYK) et Mr LAUMAIN Philippe (pouvoir à Mr HEUDIER).

Secrétaire de séance : Mme PICARD Sylvie

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PICARD Sylvie se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2018/0058 CONTROLE BUDGETAIRE / TRESORERIE

Le Maire fait le point sur les dépenses et les recettes enregistrées au 25/09/2018 sur le budget de fonctionnement : les écarts constatés sur certains postes se compensent et l'excédent de fonctionnement devrait être conservé au niveau prévu.

S'agissant du budget d'investissement, quelques ajustements sont à faire, qui seront examinés à l'occasion de la Décision Modificative prévue plus avant dans l'ordre du jour, mais qui ne modifient pas significativement les montants prévus.

La trésorerie disponible au Trésor Public s'élève à ce jour à 91 419 € ; mais de nombreuses dépenses d'investissement sont à prévoir dans les mois à venir et ce solde sera insuffisant pour y faire face ; il sera nécessaire de mobiliser une partie de l'emprunt qui avait été inscrit au BP début 2018 pour équilibrer le budget d'investissements, ce dossier faisant l'objet d'un point suivant à l'ordre du jour.

2018/0059 TELETHON

Le Maire propose au Conseil de demander à Séverine Marcel d'intervenir avant le déroulement de l'ordre du jour, pour exposer les conditions dans lesquelles la Commune de Sougy pourrait aider, à l'occasion du Téléthon prévu le 08 décembre 2018, l'Association « Arc en Ciel pour Romane », créée récemment à St-Léger-des-Vignes.

S. Marcel expose la maladie qui frappe sa jeune nièce de 6 mois, et les objectifs de la collecte de fonds qu'elle organise (recherche médicale et aide à l'environnement spécifique à mettre en place pour la petite Romane).

Une réunion des Associations de Sougy-sur-Loire sera organisée pour préparer une manifestation qui se déroulera dans l'Espace ELODIE (animations diverses, vin honneur offert par la Commune, ...).

2018/0060 EMPRUNTS

Le Maire diffuse la note ci-dessous qui récapitule les besoins de financement de la Commune dans les six mois à venir, étant entendu qu'à compter du 01/01/2019 et jusqu'au vote du BP 2019 en avril 2019, la Commune ne pourra pas engager de dépenses d'investissement nouvelles.

BESOIN DE TRESORERIE DU 01 OCTOBRE 2018 AU 30 MARS 2019 (VOTE BP)

DEPENSES INVESTISSEMENT COMMUNE (hors fonctionnement courant) en € TTC

| | |
|--|----------|
| • Véhicule | 15 700 € |
| • Salle Varennes (extérieur) | 26 500 € |
| • Achèvement mur square | 10 000 € |
| • Accès PMR Mairie | 12 000 € |
| • Sécurité / signalisation | 10 000 € |
| • Fermeture coursive | 10 000 € |
| • Abribus | 10 000 € |
| • Bungalow Elodie | 10 000 € |
| • Panneau signalisation rues | 6 000 € |
| • Clocher | 6 000 € |
| • Point à temps | 5 300 € |
| • Bungalow boules | 5 000 € |
| • Bungalow VTT | 5 000 € |
| • Terrain VTT (terrassement, équipements) | 5 000 € |
| • Square (équipements) | 5 000 € |
| • Panneau signalisation numérique lumineux | 5 000 € |
| • PLU | 4 000 € |
| • Accès PMR salle Conseil | 4 000 € |
| • 3 frigos / lave-vaisselle | 3 700 € |
| • Piano | 2 000 € |
| • Fossés / buses / pluvial | 2 000 € |
| • Remorque | 1 000 € |

Total 163 200 €

Excédent fonctionnement mensuel (en année normale de dépenses d'entretien de voirie = 40 000) évalué à 60 000 € / an soit 5 000 € / mois, soit sur six mois 30 000 €

Recettes Investissement attendues (TVA, DETR, ...) évaluées à 30 000 € sur 6 mois à venir

Solde de trésorerie à fin septembre = 94 400 € (dont 98 000 € / Assainissement et - 7000 € / Commune)

Réserve à conserver au 31/03/2019 = 30 000 €

BESOIN DE TRESORERIE à financer par emprunt (prévu au BP après DM = 450 000 €)

91 400 (solde) + 30 000 (recettes) - 30 000 (réserve) - 163 200 (besoin) = - 71 800 €

DEPENSES ASSAINISSEMENT en € TTC

| | |
|--------------------------------|----------|
| • Marché réhabilitation réseau | 92 000 € |
| • Marché zone de dissipation | 24 000 € |

Total 116 000 €

RECETTES ASSAINISSEMENT (DETR) 38 000 € (avance fin 2018 / solde début 2019)

BESOIN DE TRESORERIE 78 000 € (emprunt)

RECAPITULATION BESOIN DE TRESORERIE SUR 6MOIS

| | |
|------------------|----------|
| • Commune | 71 800 € |
| • Assainissement | 78 000 € |

Total 149 800 € arrondis à 150 000 €

Mr Heudier intervient pour vivement contester l'achat du nouveau véhicule communal, qui n'est pas celui qui avait été initialement prévu, après consultation de tous les conseillers, et qui était un véhicule plus important.

Le Maire fait observer à Mr Heudier - en relisant aux conseillers les mails qu'il leur a envoyés entre le 05 et le 09 septembre - que les raisons nombreuses de changement du véhicule projeté pour un plus petit (mais semblable au véhicule actuel) et nettement moins cher (4 700 € d'économies), n'avait reçu aucune contradiction autre que la sienne.

Il lui fait observer aussi que les conseillers du « groupe » dont il se réclame sont largement absents (4) ou en désaccord avec son point de vue (2).

Mr Heudier revient alors sur la conduite des affaires de la Commune, qui redeviendrait, selon lui, insuffisamment démocratique, et après des échanges un peu vifs avec le Maire (car il déclare que « c'est une affaire à régler entre le Maire et lui ») il se lève et quitte la salle de réunion.

Le quorum restant atteint, la séance continue et l'examen du dossier de l'emprunt à mettre en place est débattu.

Il apparaît que les besoins de financement concernent à la fois des projets en cours à modifier, mais aussi des achats, travaux ou projets nouveaux.

Le Maire propose donc de passer tout de suite à l'examen de la Décision Modificative prévue à l'ordre du jour, et de revenir ensuite au débat sur l'emprunt à mettre en place.

2018/0061 **DECISIONS MODIFICATIVES**

Budget Commune

Le Maire diffuse la décision modificative projetée qui prévoit quelques modifications ponctuelles, l'achat du nouveau véhicule, et surtout prend acte de la suppression du projet de chaufferie bois qui ne sera certainement pas lancé en 2018.

La décision modificative se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| | | | |
|-------|-----------------------------------|---|------------|
| 6355 | Taxes et impôts sur les véhicules | + | 370,00 € |
| 6574 | Subvention FESTI SOUGY | - | 1 000,00 € |
| | NIEVRE EN SCENES | + | 150,00 € |
| ↪ 023 | Virement section d'investissement | + | 480,00 € |

INVESTISSEMENT

DEPENSES

| | | | |
|----------|---|---|--------------|
| 108/2051 | BML concessions | - | 2 000,00 € |
| 135/2152 | SIGNALISATION instal. de voirie | + | 4 100,00 € |
| 145/2135 | CHAUFFERIE BOIS instal. générales | - | 183 000,00 € |
| 181/2313 | SECURITE ROUTIERE immo. en cours construct. | + | 4 800,00 € |
| 196/2313 | ACCES PMR immo. en cours construct | + | 2 000,00 € |
| 63/2182 | MATERIEL de transport | + | 14 400,00 € |

RECETTES

| | | | |
|-----------|--|---|--------------|
| 145/1322 | CHAUFFERIE BOIS subvention Région | - | 105 000,00 € |
| 185/13151 | ELODIE subvention du GFP de rattachement | - | 10 000,00 € |
| 021 | Virement section de fonctionnement | + | 480,00 € |
| ↪ 1641 | Emprunt | - | 45 180,00 € |

Il diffuse également la décision modificative relative aux écritures de cession de l'ancien véhicule communal, qui intègre son remboursement par l'assurance :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

675/042 Valeur comptable immo. cédées + 14 012,00 €

RECETTES

775/040 Produit des cessions d'immobilisation + 7 800,00 €

776/042 Différence réalisée reprise résultat + 6 212,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

192/040 Moins value cession d'immobilisation + 6 212,00 €

RECETTES

2182/040 Matériel de transport + 14 012,00 €

↳ 1641 Emprunt - 7 800,00 €

Après débat sur quelques points particuliers, le Conseil donne son accord à l'unanimité aux décisions modificatives proposées ci-dessus, qui font globalement apparaître une réduction de l'emprunt initial de 52 980 €, qui retombe ainsi de 505 450,07 € à 452 470,07 €.

Budget Assainissement

INVESTISSEMENT

RECETTES

40/13118 STATION LAGUNAGE Subvention Etat - 5 250,00 €

50/13118 Mise aux normes RESEAU Subvention Etat - 22 150,00 €

↳ 1641 EMPRUNT + 27 400,00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à cette décision modificative.

2018/0060 suite **EMPRUNTS suite**

Le Conseil autorise, également à l'unanimité, le Maire à réaliser les formalités des deux emprunts prévus plus haut, soit 50 000 € pour le budget Assainissement et 100 000 € pour le budget principal. Ces emprunts seront à mobiliser par tranches pour en limiter les couts financiers.

2018/0062 **ASSAINISSEMENT : réhabilitation du réseau de collecte et création d'une zone de dissipation en sortie de station**

Le Maire fait le point sur la négociation avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de la Commune et la création d'une zone de dissipation à l'aval de la station de traitement.

Après l'ouverture des plis faite en Commission d'Appel d'Offres, il a été demandé aux entreprises de reconsidérer leurs offres financières : le rapport d'analyses des offres et des propositions d'affectation des marchés est disponible en Mairie (avec l'identification d'un nouveau sous-traitant).

Le Maire propose de retenir

- pour le lot 1 / réhabilitation du réseau de collecte : l'offre de l'entreprise SARL REHA ASSAINISSEMENT, pour un montant de 76 396,00 € HT, soit 91675,20 € TTC et un délai

de 4 semaines

- pour le lot 2 / création d'une zone de dissipation en sortie de station : l'offre de l'entreprise SAS HYDRELEC, pour un montant de 19 925,00 € HT, soit 23 910,00 € TTC et un délai de 2 semaines.

Après cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces des marchés avec les entreprises SARL REHA ASSAINISSEMENT, pour un montant de 91 675,20 € TTC, et SAS HYDRELEC, pour un montant de 23 910,00 € TTC.

Le Maire notifiera cette décision aux entreprises retenues et informera l'entreprise écartée.

Une demande a par ailleurs été faite à l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention supplémentaire à la DETR.

2018/0063 FRAIS DE SCOLARITE / ST-OUEN-SUR-LOIRE

Le Maire informe le Conseil du courrier reçu de la Mairie de St-Ouen donnant la justification des dépenses de fonctionnement liées à la présence d'une élève de la Commune de Sougy-sur-Loire, qui s'élèvent à 726,69 €.

Ces dépenses sont à la charge de la Commune de Sougy-sur-Loire car le Maire a autorisé « officiellement » les parents de l'élève à l'inscrire à St-Ouen.

Le Maire rappelle que le Maire de St-Ouen n'ayant pas donné son accord pour que les trois élèves de St-Ouen soient scolarisés au RPI Druy-Sougy, la Commune de Sougy-sur-Loire ne peut refacturer les frais de scolarité correspondants.

En principe les deux élèves scolarisés à St-Ouen devraient revenir l'an prochain à Sougy-sur-Loire ...

2018/0064 LITIGE MUR SQUARE

Le Maire donne lecture des éléments essentiels du rapport du directeur du CAUE (Cabinet d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), organisme attaché au Conseil Départemental pour apporter son assistance aux Communes et Communautés de Communes, mais surtout aux particuliers.

Il donne les conclusions du rapport, qui peut être consulté en Mairie : proposer à Mr Lenhartova de terminer le chantier, en lui accordant un supplément de rémunération de 2 000 € TTC par rapport à son devis initial (pour tenir compte de l'achat supplémentaire de pierres - 900 € HT-, de la réalisation d'une fondation de la tête de mur près du puits sur 2 ml -120 € HT- et de la réalisation de joints couvrants près du puits -790 € HT-).

Si Mr Lenhartova refuse, le Maire fera constater l'abandon du chantier, signifiera cet abandon à Mr Lenhartova, et évaluera les travaux déjà réalisés par rapport au devis, afin de solder le marché (en + ou en - des avances déjà effectuées).

La Commune pourra alors faire achever les travaux par le moyen qu'elle décidera.

Le Conseil valide à l'unanimité les dispositions contenues dans cette proposition et mandate le Maire pour mettre en place leur exécution.

2018/0065 TRAVAUX / ACHATS

Le Maire fait le point sur les différents travaux et achats en cours ou programmés :

- le radar pédagogique à l'entrée sud sera installé sur un poteau d'éclairage juste après la pancarte d'entrée

- accord du Conseil pour faire l'élagage au droit de chez Mr Grisard par l'entreprise Thomas (Ville-Langy) pour un coût d'environ 120 €

- salle des Varennes ; réfection des façades extérieures en cours

- clocher : pas urgent
- point à temps : il a été fait hier
- VTT : piste de 250 m x 6 m à décaper sur 15 cm (commande faite à Mr Jaillaux – travaux en octobre)
 - 2 panneaux voie sans issue / Tinte : positionnés et commandés à Signanet
 - 2 miroirs (Bienné / Jacob) : positionnés et commandés à Signanet
 - 3 bungalows BSS : réunion des 3 associations à programmer avec BSS
 - abribus : en attente signature notaire
 - route des Pierres : recherche propriétaire (BBF, JM Martin, cabinet Labbé) / demande d'estimation à Guinot pour réfection en profondeur sur 500 ml en 2019
 - panneau lumineux numérique d'informations : étudier avec Signanet (sur D981 / VC1, devant Escale ?)
 - piano : confirmation par RESO du grand intérêt de son acquisition pour l'éveil musical scolaire / voir déménagement (S. Rouget ? Martinet ? location camion ?) / prix initial de 2 000 € maintenu après négociation ...
 - GPS / traceur : étudier l'installation sur véhicule communal si J. Escribano ne remplit pas ses fiches d'activités et de déplacements
 - création d'un chemin piétonnier entre le centre bourg et l'Usage le long de la VC1 : c'est une dépense importante à prévoir éventuellement au budget 2019, et après avoir vérifié son opportunité en fonction de la fréquentation (consultation population ?)
 - stationnement du camion de grumes à l'entrée sud : ce stationnement est dangereux et désagréable pour les voisins (vue, bruits de moteur le matin, ...). Le Maire prendra contact avec Mr Picard pour explorer la création d'un parking proche et sécurisé, ainsi que sa prise en charge financière par son employeur
 - voir le problème du sens interdit de la rue des Varennes : rajouter panneau limitation 30, autorisation résidents mais ½ tour vers le haut ? panneau sens unique à l'entrée est ?

2018/0066 **MCNA**

Le spectacle donné par la MCNA en partenariat avec la Commune se déroulera le 15 décembre : le Maire se rapprochera de la MCNA pour sa mise en place et sa régularisation administrative et financière.

2018/0067 **NIEVRE EN SCENES**

Le Maire informe le Conseil de l'installation en cours de l'Association NES (Nièvre en Scènes) soutenue par le Conseil Départemental de la Nièvre, pour assister les Communes de la Nièvre - et surtout les petites communes rurales - dans leur demande d'organisation et de réalisation de spectacles culturels.

Un catalogue d'une trentaine de spectacles sera proposé dans les semaines à venir, les spectacles étant subventionnés à hauteur de 50 % par NES (grâce à des subventions) et d'un coût modeste grâce à la mutualisation des frais entre plusieurs communes.

Le bénéfice de ces prestations est lié à une adhésion à prendre par les Communes, seul interlocuteur reconnu par le Conseil Départemental, les montants étant assez faibles (150 € pour les Communes de moins de 1000 habitants).

Le Maire rappelle au Conseil qu'AMELODIE a présenté au Conseil Départemental une demande de subvention pour la saison octobre 2018 / mars 2019, qui comporte un spectacle à monter avec NES (Masq, à destination des scolaires).

Le Conseil donne son accord de principe à une adhésion de la Commune à l'Association NES, en précisant que l'adhésion de 150 € ne sera débloquée qu'à la réception du catalogue de spectacles 2018/2019.

2018/0068 **RESO**

Une première réunion a eu lieu avec les enseignantes de l'Ecole de Sougy et les représentants de RESO, service de la Direction de la Culture du Conseil Départemental en charge de l'éveil musical, notamment en milieu scolaire, et auquel le Conseil Municipal a décidé d'adhérer lors d'un précédent conseil.

RESO proposera prochainement un animateur pour les 2 heures hebdomadaires qui seront mises en place le même jour, durant toute l'année scolaire 2018 / 2019, à raison d'une heure par classe de l'Ecole de Sougy (les plus grands).

Le Maire rappelle que cette prestation – qui sera offerte gratuitement par la Commune et concernera tous les élèves – a été prise en compte dans le Budget de la Commune et sera reconduite lors de la préparation du BP 2019, suivant le barème proposé par RESO aux collectivités locales.

Les prestations interviendront dans l'Espace ELODIE et pourraient être effectives dès novembre prochain, sans attendre l'aboutissement de la procédure d'adhésion.

Les responsables de RESO ont confirmé le grand intérêt de l'acquisition du piano pour l'éveil musical des enfants.

Ces dispositions, à compléter sans doute par des prestations – à définir – durant les vacances scolaires, devraient mobiliser également – par l'intermédiaire notamment des parents d'élèves – les adultes habitant Sougy, notamment ceux qui pratiquent déjà un instrument, afin de créer dans la Commune des activités "musicales", exploitant mieux le potentiel offert par l'Espace Elodie.

Le Conseil valide ces dispositions, confirme la délégation de représentation donnée à Séverine Blot, Adjointe, et mandate le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à leur mise en place.

2018/0069 **DEUX LOGEMENTS CENTRE BOURG**

Le Maire fait part aux conseillers de la proposition d'attribution d'une subvention de 15 600 €, dans le cadre du Contrat de Territoire passé entre la CCSN et le Conseil Départemental, en faveur du dossier de réhabilitation des deux logements du centre bourg de Sougy-sur-Loire.

Le dossier a été classé en catégorie N2 (non immédiatement réalisable) mais prévu pour un lancement en 2019, lorsque les recherches des autres subventions auront permis de boucler le plan de financement (DETR 2019, DSIPL, contrat de ruralité Etat / Pays, FNADT, Région Effillogis) avant fin 2018.

Le Maire s'attachera prioritairement à avancer sur ce dossier important dans les semaines à venir.

2018/0070 GESTION CANTONNIER

Le Maire rend compte au Conseil des tâches qui ont été confiées à Jean Escribano, et qui lui ont été notifiées par des mails détaillés.

Un entretien est prévu le 01^{er} octobre avec l'intéressé pour échanger sur les documents convenus en juillet 2018 (règlement, fiche de poste, note technique, compte rendu d'activités, fiches de déplacements, ...) qui doivent lui être notifiés courant octobre.

Le Maire examinera la possibilité d'une amélioration du classement indiciaire de Jean Escribano, et le secrétariat de Mairie veillera à la mise à jour dès que possible de son dossier de retraite.

2018/0071 RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec un effectif équivalent à l'an dernier, et une nouvelle équipe d'enseignantes particulièrement compétente et dynamique.

Une utilisation significative de la bibliothèque, de la cyberbase et de la salle ELODIE devrait être mise en place.

A noter que la cantine voit sa fréquentation augmenter nettement, avec des pointes régulières à 48 couverts à servir.

2018/0072 VEHICULE COMMUNAL

Le nouveau véhicule communal donne satisfaction.

Un attelage pour remorque doit être prochainement installé, et une remorque sera acquise.

Le Conseil souhaite qu'un logo de la Commune soit apposé sur le véhicule.

2018/0073 BAFA AGENT D'ANIMATION

Mr le Maire informe le Conseil de ce que Mlle Periot Stéphanie, agent d'animation à la garderie périscolaire, doit passer le BAFA puis le BAFD afin d'assurer la direction de l'Accueil de Loisirs Périscolaires.

La prochaine session de formation du BAFA aura lieu à Nevers du 27/10 au 03/11/2018 pour un coût de 478 € en demi-pension (580 € en internat), que le Maire propose de prendre en charge.

Le Conseil Municipal accepte cette prise en charge, décide de régler à l'agent les heures effectuées pendant cette formation et de lui rembourser ses frais de transport (8 allers - retours Sougy/Nevers / pas de frais de repas car demi-pension).

Il mandate le Maire et la 3^{ème} Adjointe, en charge des affaires périscolaires, pour accomplir les formalités et signer tous les documents nécessaires.

2018/0074 CCSN

Le Maire rappelle les différents dossiers sur lesquels travaille la CCSN, et notamment ceux où il s'implique particulièrement :

- Centre technique fluvial : travaux démarrés / vidange du canal programmée pour garantie étanchéité / incidence possible sur délais / coûts
- Contrat Territoire Conseil Départemental Nièvre : la répartition de l'enveloppe globale de 723 000 € est bouclée (2/3 pour les Communes, 1/3 pour les projets intercommunaux)
 - Service Déchets Ménagers et Assimilés :
 - l'audit programmé pour l'optimisation du fonctionnement, et de l'organisation sera mis en place en novembre
 - le recrutement d'un responsable de la collecte devrait intervenir en novembre
 - un « groupe de contact » avec le personnel se mettra en place en octobre
 - le bungalow dédié au personnel est installé
 - Fibre optique :
 - les Communes continuent à voter le transfert de compétence en faveur de la CCSN
 - l'intervention du consultant TACTIS auprès de Nièvre Numérique sera définie début octobre
 - Divers :
 - aire des gens du voyage déplacée provisoirement au Four à Chaux
 - acquisition d'un faucardeur
 - salon SINUO

2018/0075 PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

Les réunions de préparation du SCOT ont repris après l'été. Un forum important s'est tenu sur la reconquête des centre bourg.

2018/0076 TRAVAUX 2019

Le Maire fait part au Conseil des travaux qui sont à prévoir pour 2019, soit déjà identifiés (trottoirs / chaussée du lotissement des Varennes, route des Pierres, chemin piétonnier bourg – l'Usage, parking entrée sud bourg, ...), soit à envisager (city stade au stade des Varennes, promenade vélo / pédestre entre station et entrée sud bourg, ...).

2018/0077 TAXE DE SEJOUR

Le Maire fait part au Conseil de la décision de la CCSN d'appliquer une taxe de séjour aux hôtels, gîtes et chambres d'hôtes. Il propose de ne pas rajouter une charge supplémentaire au titre d'une taxe de séjour communale ; le Conseil valide cette proposition.

2018/0078 TAXE D'AMENAGEMENT

La Commune de Sougy-sur-Loire applique actuellement une taxe d'aménagement de 1% sur les nouvelles constructions.

Le Maire propose de ne pas alourdir cette fiscalité et de maintenir la taxe en l'état ; proposition que valide le Conseil.

2018/0079 REFERENT LUTTE AMBROISIE

Le Conseil donne son accord unanime à la désignation de Josiane Blaszczyk comme référent communal pour la lutte contre l'ambroisie.

2018/0080 REFERENT BIMBY

Le Conseil n'ayant pas souhaité participer à la démarche Bimby, aucun ambassadeur ne sera désigné auprès du SCOT.

2018/0081 SOUGY ECOUTE

Les points suivants ont été abordés lors de la réunion de Sougy Ecoute :

- état voirie de l'Usage
- écoulement pluvial Mme Gautron
- frottements ralentisseurs... (vitesse ?)
- signalisation voirie lotissement des Varennes
- bacs à fleurs
- propreté de la Commune
- visibilité Croix de Pierre
- bruits : scierie, Usage (voisinage)
- salle des Varennes (nombreux détails à revoir)
- cabanons auvent postier (nettoyage)
- containers OM à rajouter

QUESTIONS DIVERSES

- Plan mercredi / Ecole : le Conseil ne souhaite pas mettre en place ce dispositif.
- Séances astronomie : à exploiter en relation avec l'Ecole.
- Jacky Chaumard : explorer l'opportunité d'emploi (CDD ? CESU ?) quand il sera en retraite.
- Fontaine route des Pierres : aucun conseiller ne connaît son histoire.
- Champvert Atomisation : visite sur place : tout est OK.
- DB Informatique : changement d'interlocuteur (FBI Lyon / Autun).
- Sécheresse : Sougy est placé en « vigilance ».
- Dommages sécheresse construction : voir si autres dossiers sont à préparer pour la Préfecture (ex. : logement Mr et Mme Helfrich).
- Promotion interne personnel municipal : à priori personne n'est concerné. Voir éventuellement J. Escribano.
- DETR 2018 : arrêté préfectoral reçu à hauteur de 22 000€.
- Police Sécurité Quotidienne : replacer le citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité présentation 10/10).
- Permis de louer : voir texte en Mairie (lutte contre l'habitat indigne).
- Busage Mr Marion : OK pose par cantonnier (fourniture par M. Marion).
- PC Mr Grosbertin : ancien permis annulé / nouveau en cours avec architecte.
- Commémoration 11/11 : OK pour acquérir livre pour école.
- WIFI territorial : voir possibilité pour les 2 restaurants.
- FPIC : 5943 € reçus (conforme au BP).
- Conformité PC Chesneau : visite médiation du maire avant mise en demeure et plainte.
- Ecole / Innovation Numérique : voir si dossier encore possible.
- Conférence anxiété / stress à Nevers le 4 octobre.

- Chatte de Mr Paillet : voir mesures à prendre à l'école (allergie élève)
- Passage à niveau Petit Vivier : arrêté à prendre
- Concert AMELODIE / Thiefaine : confirmation de la qualité de l'Espace ELODIE / voir concert plus « large » en 2019.
- Restaurant Chez Kafrine : bon début / accueil / qualité / fréquentation / à priori intégration logement en octobre.
- Ruisseau de Creux : arbitrage Préfecture délicat rendu (grattage ruisseau par Mr Pignot / forage d'un puits par Mr Len).
- Karine Fallet : retour possible mi octobre ? dans l'immédiat intérim léger par Mme Rochard (bibliothèque) et Mlle Rochard (cyberbase).
- 3 bungalows (VTT, boules, ELODIE) : réunion inter associations avec BSS à organiser rapidement.
- ELODIE : reprendre discussion 80/20 partage copropriété. Egalement à voir pour la promotion (OTD) et l'aide technique (son / lumière).
- Visites sénateurs : OK pour organiser visites N. Sollogoub et P. Joly.
- Station de traitement : impact « moyen » du rejet sur le milieu.
- Logiciel bibliothèque : le Département fournira un logiciel gratuit.
- Chien baladeur : le Maire interviendra.
- Propreté de la Commune : lettre reçue de Mr Garandel / suivi par J. EScribano / le Maire verra le voisin (friches).
- Bruits de voisinage : à vérifier puis intervention Maire ?
- Plan de Sougy : le panneau CCSN du chemin de randonnée sera installé à Tinte. Le panneau d'indication des rues reste donc nécessaire sur la Place de l'Eglise.
- Dépôt sauvage à Fontas : en attente suite gendarmerie.
- ARS / SIAEPA : eau potable distribuée satisfaisante.
- Départ Mlle Dion de Decize : courrier disponible en Mairie.
- Tennis : chercher Président pour relancer l'Association (entretien du court à prévoir).
- Chambre d'Agriculture : Elections en cours organisation.
- Ancien chemin direct entre D262 et Champrobert : voir propriétaires et agriculteurs pour nettoyage (vermine) ou acquisition pour chemin piétonnier communal ?

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 15.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2018 / 0058 à 2018 / 0081.